



UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN

**INSTITUT
DE RECHERCHES
ECONOMIQUES**

**SERVICE DE
CONJONCTURE**

ANALYSE

juin 1990

Fiche analytique n° 11 :

LES FINANCES PUBLIQUES BELGES

Les prévisions budgétaires établies au mois de mars pour l'année en cours ne semblent - malheureusement - pas devoir faire l'objet de grande correction : un dérapage du solde net à financer (SNF) total de l'ordre de 35 milliards de francs reste prévisible (tableau 11.1, ligne 6, colonnes 4 et 5).

Le SNF total des quatre premiers mois de 1990 dépasse son équivalent de l'année antérieure de plus de 20 milliards (colonnes 2 et 3). Le mois de mai inverse la tendance et, au terme des cinq premiers mois, le SNF de 1990 (302,6 mds) se compare favorablement à celui de 1989 (308,1 mds). En revanche, les attentes relatives aux mois de juin et juillet sont très pessimistes.

Le dérapage de quelque 35 milliards prévisible en fin d'année proviendrait simultanément d'une surestimation des recettes et de la difficulté à limiter de manière draconienne les dépenses hors charge d'intérêt.

Lors de son contrôle budgétaire de février 1990, le gouvernement tablait sur une croissance des recettes totales de 9,3 % (ligne 1, colonnes 1 et 4). Malgré la bonne conjoncture, un tel rythme semble trop optimiste. Les observateurs s'accordent sur une révision à la baisse de l'élasticité fiscale. Cette baisse est imputable à divers facteurs : impact de la réforme des impôts, grippages dans le fonctionnement de l'administration des finances, généralisation, dans le public, des recours aux possibilités d'exonération fiscale.

Selon les déclarations antérieures du gouvernement, les dépenses hors charge d'intérêt devraient diminuer cette année de 137,9 milliards (941,4 milliards en 1990 contre 1079,3 milliards en 1989). Moins de la moitié de cette diminution serait liée au transfert de compétences ($\pm$ 13 mds d'investissements à financer, en 1990, par les régions et communautés²³; $\pm$ 45 mds qui s'étaient artificiellement ajoutés aux dépenses du pouvoir central en 1989). A compétences égales, le pouvoir central devrait, en 1990, réduire ses dépenses nominales de plus de 7 %. L'ampleur de la réduction attendue est évidemment inquiétante.

²³ Ce transfert de 13 mds d'investissements à assumer par les régions et communautés a lieu pendant 3 années consécutives.

Tableau 11.1 Recettes, dépenses et soldes nets à financer (SNF) de l'Etat et de ses composantes
En milliards de francs et pourcents du PNB

	RESULTATS			BUDGET 1990 (4)	PREVISIONS IRES	
	Année 1989 (1)	4 mois 1989 (2)	4 mois 1990 (3)		1990 (5)	1991 (6)
1. Recettes totales	1692,4	586,6	613,0	1849,4	1810	1902
1.1 Voies et Moyens	1055,0	361,1	379,5	1144,6	1130	1188
2. Dépenses totales du Pouvoir central	1526,0	783,9	644,3	1491,2	1515	1609
2.1 charges d'intérêt	446,7	197,8	243,3	549,8	546	624
2.2 autres dépenses	1079,3	586,1	401,0	941,4	969	988
3. Solde des autres opérations	+ 28,8	+ 199,3	+ 33,6	- 1,8	- 2,0	-
dont Fonds de Tiers	+ 53,6	+ 206,0	+ 2,9	-	-	-
4. SNF du Pouvoir Central	- 442,4	- 223,4	- 231,2	- 348,4	- 387	- 422
5. SNF des Régions et Communautés	+ 45,2	- 8,9	- 23,1	- 57,0	- 53	- 59
6. SNF total	- 397,2	- 232,3	- 254,3	- 405,4	- 440	- 481
En % du PNB	- 6,5	-	-	- 6,3	- 6,8	- 7,0
8. SNF total ajusté	- 446,2	-	-	-	- 471	- 481
En % du PNB	- 7,3	-	-	-	- 7,3	- 7,0

Source : Ministère des Finances

Calculs : IRES

Comme nous le signalions précédemment, les charges d'intérêt pourraient s'établir à un niveau légèrement inférieur aux prévisions du contrôle budgétaire, grâce à une évolution plus favorable des taux d'intérêt. Ce poste n'en représente pas moins 36 % des dépenses totales du pouvoir central, et même 38 % si on lui ajoute le montant des opérations de rééchelonnement (31 milliards, voir tableau 11.2). L'importance relative de cette charge, qui handicape toute décision de politique économique, s'accroîtra encore en 1991.

Le budget des intérêts sur la dette publique de l'exercice 1991 dépassera les 600 milliards de francs. Parmi les 624 milliards retenus dans nos prévisions (tableau 11.1, colonne 6), 25 milliards²⁴ proviennent de l'arrivée à échéance des opérations antérieures de rééchelonnement. Le tableau 11.2 rappelle l'ampleur passée de ces charges d'intérêt déguisées.

²⁴ 25 milliards à charge du budget de la dette publique et 6 milliards à charge d'autres budgets, soit un total de 31 milliards comme indiqué au tableau 11.2.

Tableau 11.2 Charges d'intérêt officielles et rééchelonnement

	1988	1989	1990	1991
Charges d'intérêt	395,1	446,7	546,0	624
Rééchelonnement	35,4	49,0	31,0	0
Charges ajustées	430,5	495,7	577,0	624
En % du PNB	7,7 %	8,2 %	9,0 %	9,1 %
SNF ajusté	- 469,3	- 446,2	- 471,0	- 481,0
En % du PNB	- 8,4 %	- 7,3 %	- 7,3 %	- 7,0 %

Source : Ministère des Finances

Calculs : IRES

Dans l'attente des prévisions de dépenses des différents départements, il est déjà permis de noter quelques observations (colonne 6 du tableau 11.1). Le respect de la norme de croissance réelle nulle des dépenses hors charge d'intérêt conduirait celles-ci à 985 milliards de francs (pour un taux d'inflation de 3 % : $969 \times 1,033 = 1001$ desquels on retranche, comme en 1990, 13 mds dorénavant à charge des régions et communautés). Si les recettes des voies et moyens croissent quant à elles au rythme annuel de 5,1 %, soit plus lentement que le revenu national nominal, le solde net à financer du pouvoir central (- 422 milliards) majoré du déficit naturel des régions et communautés (- 59 milliards) atteindrait l'an prochain 481 milliards de francs. Si la norme des 405,4 milliards est maintenue, le gouvernement sera confronté à la tâche de plus en plus périlleuse de dégager plus de 75 milliards, soit par la diminution de dépenses déjà très comprimées, soit par l'augmentation de la pression fiscale. Dans cette situation, toute mesure de réduction effective des charges d'intérêt sera la bienvenue. Le gouvernement s'étant engagé à fournir, à l'occasion de l'élaboration du budget 1991, une réflexion de fond sur le problème des finances publiques, peut-on espérer qu'il rejettera la solution de facilité, à savoir le renouvellement d'une opération de rééchelonnement de la dette ?

Louvain-la-Neuve, le 18 juin 1990